

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE			
a. Données du projet			
Titre du projet : PROJET D'APPUI A LA CREATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET A LA PROMOTION DES JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES ET RURAUX (AT-JEA/JER)			
Code du projet: P-DZ-AA0-002	Numéro de l'instrument: Don PRI N° 5500155006202		
Type de projet : Assistance Technique	Secteur: Agriculture		
Pays: République Algérienne Démocratique et Populaire	Catégorisation environnementale (1-3) : 3		
Étape du traitement	Évènement	Date de décaissement et de clôture	
Date d'approbation : 11/12/2012	Montants annulés : 95 882,58 UC	Date initiale de décaissement : 2013	
Date de signature : 18/05/2014	Financement complémentaires : NA	Date initiale de clôture : 31/12/2015	
Date d'entrée en vigueur : 18/05/2014	Restructuration : NA	Délai révisé du décaissement : 31/12/2019	
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 06/06/2014	Prorogations (préciser les dates) : 2 prorogations au 31/12/2019	Date de clôture révisée : 31/12/2019	
Date réelle du 1 ^{er} décaissement : 15/02/2016			
b. Sources de financement			
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (UC) :	Montant décaissé (UC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Prêt :			
Don :	504.000	408 117,42	80,98%
Gouvernement :			
Autres (ex. Cofinanciers) :			
TOTAL :	504.000	408 117,42	80,98%
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs :			
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Direction de l'Organisation Foncière et de la Protection des Patrimoines – DOFPP (Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche - MADRP)			
c. Responsable au sein de la Banque			
Fonction	A l'approbation	A l'achèvement	
Directeur régional	M. M. EL AZIZI	M. M. EL AZIZI	
Directeur sectoriel	M. A. BEILEH	M. M. FREGENE	
Responsable sectoriel	M. A. DAGAMAÏSSA	M. V. CASTEL	
Coordinateur d'activités	R. MAROUKI, Agroéconomiste Principal, OSAN.1	R. MAROUKI, Agroéconomiste Principal, OSAN.1	
Coordonnateur d'activités suppléant			

Chef de l'équipe du RAP		R. MAROUKI, Agroéconomiste Principal, OSAN.1
Membres de l'équipe du RAP		R. MAROUKI, Agroéconomiste Principal, OSAN.1
d. Données des Rapports		
Date du RAP : 01/12/2020		
Dates de la mission du RAP :	De : 01/10/20	Au : 30/11/20
Date de RAP-EVN : 13/04/2021		
Évaluateur/consultant : Abdelouahab Ghzala		Reviseur/Chargé du projet: SANOU Mathias

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. Justification du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

En Algérie, le secteur de l'Agriculture a été marqué, en 2008, par l'adoption de la loi portant orientation agricole, première du genre depuis l'indépendance, visant à asseoir les bases de la sécurité alimentaire du pays et à renforcer la place de l'agriculture dans l'économie nationale. Cette loi était le fondement de la politique de renouveau de l'économie agricole et rurale initiée par le gouvernement et dont l'objectif est « de renouveler la vision, la méthode et les outils d'intervention » en veillant à une meilleure implication des acteurs du secteur.

La naissance du Programme de Création de Nouvelles Exploitations Agricoles et d'Elevage (PCNEAE), est venue consolider les objectifs du Renouveau Agricole et Rural (RAR), et trouve sa justification dans les principaux éléments suivants: i) élargir la base productive agricole dans la perspective de renforcer la sécurité alimentaire et réduire l'importation des produits alimentaires ; ii) valoriser le potentiel foncier en place et stabiliser la population rurale; iii) créer des opportunités d'emplois et rajeunir les exploitations agricoles ; et iv) promouvoir le secteur privé et les organisations professionnelles.

Cet appui devait permettre à la Banque d'intervenir dans un nouveau secteur autre que la gouvernance du secteur public et le secteur bancaire qu'elle soutien actuellement. Il permettra particulièrement de : i) renforcer les perspectives de développement inclusif à travers l'appui d'un groupe vulnérable (jeunes femmes et hommes) et l'apport d'un appui technique visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes et la lutte contre le chômage notamment des jeunes diplômés ; ii) développer les connaissances et la gestion du savoir ainsi que l'encadrement de proximité ; et iii) promouvoir des synergies institutionnelles avec le secteur privé et les organismes professionnels.

L'impact du projet consistait à renforcer la contribution au développement inclusif et à l'emploi des jeunes diplômés.

b. Objectifs et Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif stratégique du projet vise un développement inclusif et la promotion des services agricoles de proximité pour une meilleure insertion des jeunes pour jouer un rôle dynamique dans le développement local et régional. Les objectifs spécifiques consistent à: i) renforcer les capacités des acteurs associés à la mise en œuvre du programme

de création des nouvelles exploitations agricoles ; ii) lutter contre le chômage des jeunes diplômés à travers la formation et l'installation de petites entreprises pour les jeunes entrepreneurs agricoles (JEA) et ruraux (JER) ; iii) mettre en place les bases d'une structure d'incubation de promotion de JEA/JER ; et iv) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la diversification des sources de la croissance économique du pays

Les effets attendus devaient être comme suit : assurer une meilleure insertion des jeunes et renforcer les capacités des acteurs par la création de petites entreprises et exploitations pour les Jeune entrepreneurs agricoles les jeunes entrepreneurs ruraux (JEA/JER).

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Les produits attendus du projet devaient être:

A. Programme de formation élaboré et JEA/JER sélectionnés:

- i. Programme de formation disponible et critères d'éligibilité de JEA/JER définis;
- ii. Liste de JEA/JER validée.

B. Formateurs formés et JEA/JER installés:

- i. 30 Formateurs formés;
- ii. 100 JEA/JER installés.

C. Bases de création d'une structure d'incubation de JEA/JER en place et étude d'évaluation de la réplicabilité et de l'extension du modèle de promotion de JEA/JER

Les bénéficiaires de cet appui technique devaient être :

- i. 30 formateurs à former dans le cadre du renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ; du Bureau National des Etudes de Développement Rural (BNEDER), des Bureaux d'études privés et des structures professionnelles pour accompagner le programme de création de nouvelles exploitations ;
- ii. 100 Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Ruraux (JEA & JER) : Il s'agit de former et d'aider à installer ces jeunes diplômés en chômage et de les accompagner pour créer des petites entreprises agricoles et d'élevage.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

Les principales activités et composantes du projet sont les suivantes :

Composante 1 : Préparation de la formation et sélection des candidats

Activité 1 : Elaboration du diagnostic ;

Activité 2 : Préparation des outils et instruments stratégiques et opérationnels de formation.

Composante 2 : Formation des formateurs, installation des JEA et des JER et accompagnement post-installation

Activité 1 : Formation de formateurs (MADR BNEDER, Bureaux privés & Professionnels) : Renforcement de capacités et mise à niveau des en termes d'ingénierie et de capacités des intervenants au Programme ;

Activité 2 : Formation, installation et accompagnement des JEA & JER suivi en post-installation

Composante 3 : Evaluation et reproduction du modèle

Activité 1 : Capitaliser les acquis, évaluer le modèle testé, étudier la reproduction

Activité 2 : Organiser un séminaire de restitution et d'appropriation des résultats

Composante 4 : Coordination et audit de l'opération

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque.

La revue confirme que la pertinence de l'objectif de développement du projet est très satisfaisante (4).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Note de Dialogue (2011-2012). Selon le RAP, le projet faisait suite à la mission d'identification de la Banque, organisée en Algérie en juillet 2011 dans la perspective d'accompagner le Gouvernement Algérien dans sa nouvelle stratégie sectorielle pour la période 2009-2015, dite le Renouveau Agricole et Rural (RAR). Il venait en appui direct aux initiatives du RAR pour initier les bases d'une structure d'incubation et mettre en œuvre un modèle de promotion de l'emploi des jeunes axé sur l'entrepreneuriat où des synergies institutionnelles devront être valorisées (structures gouvernementales, secteur privé et organismes professionnels).

En termes d'ancrage stratégique, cet appui technique est conforme aux orientations de la Banque, notamment de :

- i) la Stratégie Moyen Terme (2008-2012) et Long Terme de la Banque ;
- ii) la Note de Dialogue (2011-2012) axée sur: a) Renforcement des capacités de l'administration ; b) Soutien au développement du secteur privé ; c) Promotion de l'intégration régionale.;
- iii) la Stratégie de la Banque du secteur agricole (2010-2014) : axée sur a) Développement des infrastructures ; b) Préservation des ressources naturelles et de l'environnement ; c) Renforcement des capacités institutionnelles ; d) Développement des initiatives visant la promotion de la productivité et de la valorisation de la production agricole.

Pour le Gouvernement cet appui technique s'inscrit dans le cadre du :

- i) Programme quinquennal du développement 2010-2014 ;
- ii) Renouveau Agricole et Rural (2009-2014) qui se décline en trois volets complémentaires : i) Renouveau Agricole ; ii) Renouveau Rural; et
- iii) Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d’approbation à l’achèvement)

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

La revue valide que la pertinence de la conception du projet (de la phase d’approbation à l’achèvement) est très satisfaisante (4)

Le RAP note que la conception de l'appui technique a suivi une approche holistique cherchant à stimuler les synergies entre les divers acteurs associés et les complémentarités à l'échelle de « l'Ecosystème entrepreneurial », de promouvoir l'inclusion et de répondre à un besoin exprimé par la population 'jeunes diplômés en chômage'. Les éléments conceptuels de cette AT s'inscrivent pleinement dans la politique nationale de développement durable et tentent d'apporter une véritable valeur ajoutée à la mise en œuvre d'un cadre institutionnel permettant de renforcer systématiquement la convergence et la cohérence d'ensemble des politiques sectorielles intéressant le secteur agricole et rural.

le projet a été orienté pour soutenir la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le cadre du programme de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage (PCNEAE), amorcé par le Gouvernement dans la perspective de créer des opportunités d'emplois, de rajeunir les exploitations agricoles, de moderniser le secteur agricole et assurer une meilleure mobilisation du secteur privé et des organisations professionnelles.

L'intérêt a été focalisé pour améliorer l'environnement socio-institutionnel et soutenir les principales réformes et mesures engagées ainsi que la synergie entre les divers dispositifs d'accompagnement mis en place pour ce programme selon plusieurs dispositifs notamment le cadre institutionnel et organisationnel, la distribution des terres, l'accès aux financements et l'encadrement.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation extrants:

Évaluation du niveau d'atteinte des extrants escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP).

La revue confirme que l'efficacité du projet dans la réalisation des extrants est satisfaisante (3).

Le degré de réalisation des produits est le suivant :

- ✓ Programme de formation et critères de sélection validés: Réalisé 100% ;
- ✓ Liste de JEA/JER validée: Réalisé 100% ;
- ✓ 32 formateurs formés contre 30 prévus. Réalisation 106% ;
- ✓ 100 JEA/JER installés : seules 20 JEA/JER (20%) ont créés leurs entreprises agricoles ou rurales y compris dans d'autres secteurs en rapport avec l'activité agricole ;

-
- ✓ Etude d'évaluation de la répliquabilité et l'extension du modèle de promotion de JEA/JE réalisée 100% ;

Le taux moyen de réalisation des produits est 85%.

Quatre produits sur cinq prévus sur les trois composantes de l'AT JEA/JER ont été réalisés. Seul le produit relatif à l'installation des JEA/JER n'a été atteint qu'à 20% environ du fait du manque d'une coordination étroite entre l'organe de pilotage et celui en charge de la gestion du projet. En effet, le niveau faible d'atteinte de ce produit est lié à deux facteurs essentiels que sont la non-affectation de concessions agricoles à mettre en valeur pour les candidats qui ont subi avec succès leur formation et pour ceux qui ont pu décrocher leur concession, la contrainte du financement bancaire et la lenteur pour ce qui concerne les dispositifs de soutien associés ou non à un crédit bancaire. En effet, certains JEA/JER venaient juste de bénéficier de concessions agricoles à mettre en valeur dans le sud du pays.

d. Efficacité dans la production des effets (réalisations):

Évaluer le niveau de réalisation des effets attendus du projet (ou les perspectives de réalisation), y compris pour les prêts programme ou des mesures complémentaires sont nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple. Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des preuves, le degré de couverture et de discussion par le RAP des effets du projet (attendus-imprévus) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

La revue confirme que l'efficacité dans la réalisation des effets est satisfaisante (3).

Les effets enregistrés après la réalisation du projet sont les suivantes en comparaison avec les prévisions :

- ✓ **Contribution au développement inclusif et l'emploi des jeunes diplômés renforcés :** Aucune valeur n'est fournie. Cependant, le RAP note que les effets d'entraînement sur l'emploi des Jeunes et les femmes dans les zones agricoles et rurales sont réels mais demeurent encore limités au regard des contraintes freinant encore le plein engagement et l'autonomisation économique des jeunes et des femmes et la promotion des filières agricoles porteuses.
- ✓ **Taux de chômage des jeunes diplômés :** Le taux enregistré en 2019 était 18% pour une cible 15% en 2020, soit un résultat de 55% de la cible. Le RAP considère que les effets de l'auto-entreprenariat des jeunes et des moins de 40 ans avait contribué à la diminution du taux de chômage des jeunes qui était de 21,6% en 2012.
- ✓ **Structure d'incubation pour les JEA/JER fonctionnelle :** Cible : Une structure d'incubation pour les JEA/JER fonctionnelle en 2020. Elle n'a pas été réalisée. Cependant, le RAP souligne qu'une cellule d'incubation existe et devait faire l'objet d'une consolidation à l'avenir dans le cadre de la valorisation des acquis du projet. Le RAP accorde 50% à la réalisation de cet effet.
- ✓ **Une meilleure insertion des jeunes assurées et les capacités des acteurs renforcées :** 85 JEA et JER formés et mis à niveau contre 100 prévus soit 85% de la cible.
- ✓ **Création de petites entreprises et exploitations pour les JEA/JER :** Au moment de la préparation du RAP (Novembre 2020), seules 20 petites entreprises et exploitations pour les JEA/JER étaient fonctionnelles contre 100 prévus ; soit 20% de la cible. Au fait, Il n'a pas été mis en place de dispositif de suivi des JEA/JER formés.

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'état d'exécution et les résultats (EER) pour la notation du résultat de développement).

La revue confirme que les résultats de développement du projet sont Satisfaisants (3).

La revue a confirmé que l'efficacité du projet dans la réalisation des effets ainsi que celle dans la production des extraits sont satisfaisantes (3). Ceci affirme bien que les résultats de développement du projet sont satisfaisants. Le même résultat découle aussi des notations établies pour les effets et les produits selon la méthodologie de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation (Août 2012) pour évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments probants, l'évaluateur portera son jugement sur la pertinence du nombre total de bénéficiaires que le projet a couverts par catégorie et par sexe.

32 formateurs et encadreurs dont 34% de femmes ont été formés.

Pour les Encadreurs ce sont des techniciens agricoles des structures sous tutelle du ministère intervenant dans les institutions chargées des études, de la profession agricole et des services déconcentrés.

Pour les Formateurs : ce sont des enseignants au niveau des instituts de technologie moyen agricoles spécialisés ou des centres de formation et de vulgarisation agricoles.

85 JEA/JER dont 20% de femmes ont été sélectionnés. Ce sont des agriculteurs privés disposant d'exploitations agricoles individuelles ou familiales ou des jeunes sans terre et sans activités permanentes

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré de prise en compte des résultats attendus ou inattendus et des effets importants dans le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Le RAP mentionne sept éléments imprévus, la revue valide les 5 suivants

- ✓ Non-respect des critères de sélection pour la formation des JEA/JER par manque de communication insuffisante entre les services centraux du MADRP et les services régionaux.
- ✓ Les critères de sélection des JEA/JER ont été revus et réadaptés aux conditions du terrain. Elargissement des critères de sélection pour disposer de plus de candidats à la formation.
- ✓ La validation de la formation n'a pas engendré automatiquement l'octroi d'une concession agricole.
- ✓ Les formateurs ont été scindés en 2 sous-groupes : formateurs pour les institutions de formation et encadreurs pour les autres institutions sous tutelle activant dans l'accompagnement ou les études.
- ✓ Introduction à la demande de l'agence d'exécution de nouveaux modules de formation (énergie solaire notamment).

Les deux autres éléments imprévus, proposés par le RAP concernent directement la gestion financière du projet, à savoir

- ✓ Les frais de prise en charge de l'hébergement et de restauration ont été budgétisés sur la contrepartie gouvernementale mais la décision de financement n'a pas été élaborée avant la date prévue de lancement de la 1^{ère} session de formation (octobre 2016) d'où une prorogation de 6 mois soit à avril 2017.
 - ✓ Révision des modalités de paiement sans incidence financière sur le montant total du projet (au lieu d'un paiement à la fin des 4 sessions prévu initialement, le paiement a été effectué à la fin de chaque session). Changement opéré pour un décaissement plus rapide
-

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

L'exécution du projet initialement prévues pour un délai de 30 mois s'est achevée après 54 mois, soit un retard de 24 mois.

Les conditions de lancement de l'opérations n'ont pas été remplies à temps pour permettre un bon démarrage du projet.

Le don PR a été approuvé le 11/12/2012 et a été entré en vigueur le 18/05/2014. Les conditions de décaissement n'ont pu être satisfaites que le 06/06/2014 et le décaissement effectif a eu lieu en février 2016 soit 38 mois après l'approbation du financement.

En conséquence, le rapport entre délai d'exécution prévisionnel et délai réel d'exécution est 0,56.

En vertu de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation, **la revue valide que l'efficience du projet dans le respect du calendrier est Insatisfaisante (2).**

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les extrants livrés) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements/décaissements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés (dans ce cas, l'évaluateur indiquera N/A).

Le RAP n'a pas couvert cette section convenablement et selon Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation.

Les ressources allouées au programme étaient décaissées à hauteur de près de 81%.

Le taux de réalisation des produits financés est estimé à 85%. Le rapport entre la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet et le taux d'engagement est de 1,05.

En conséquence, **La revue ne valide pas que l'efficience dans l'utilisation des ressources est Insatisfaisante (2) comme la note le PCR mais la juge Très Satisfaisante (4)** et ce en vertu de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation.

j. Analyse coûts- bénéfiques:

Évaluation de la validité du Taux de rentabilité économique (TRE) (s'il existe) dans le RAP, et mettant en avant toute limitation méthodologique ou de données. La revue devrait indiquer si un TRE n'a pas été estimé et toute raison évoquée dans le RAP. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

N.A.

k. État d'avancement de l'exécution:

L'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution (EE) dans le RAP est basé sur l'EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE évalués sous les trois critères: i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) conformité des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion

financière, suivi et évaluation) ; iii) conformité de l'exécution et du financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

La revue valide que l'état d'avancement de l'exécution du projet est Insatisfaisant (2).

Le rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) n'a pas été joint au RAP.

Ce dernier précise que le projet s'est limité à la formation des formateurs et des jeunes avec des contraintes initiales pour une meilleure sélectivité des jeunes pour promouvoir un esprit de partenariat. L'évaluation des résultats et de la répliquabilité du modèle a été réalisée mais la dynamique d'installation et de post-installation n'a pas été observée. Le projet a été inhibé par son environnement institutionnel. La question foncière était délicate car d'un côté elle a créé un engouement et de l'autre côté les mécanismes, l'accompagnement, les procédures et la capacité de réponse n'étaient pas au rendez-vous pour assurer des résultats concluants et ouvrir des perspectives de partenariat aux jeunes et aux femmes ayant exprimé leurs intérêts à la démarche et ayant sollicité le projet.

DURABILITE

l. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet avec un accent particulier sur la pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

La revue ne confirme pas que la viabilité financière est Satisfaisante (3) mais la juge Insatisfaisante (2).

Le RAP n'a pas couvert convenablement cette section. Il n'a fourni aucune information quant aux capacités financières et organisationnelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) quant à la poursuite du projet.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

La revue valide que la durabilité institutionnelle et renforcement des capacités est Satisfaisante (3).

Le projet a conduit à la mise en place de l'encadrement juridique, réglementaire, financier ainsi que de l'accompagnement et de la formation, et enfin, de la mise en place d'un écosystème favorable à la création de TPE, de start-up et autres incubateurs. Il est à signaler qu'un ministère en charge des start-ups a été créé fin 2019 et qu'un environnement juridique et réglementaire ainsi que des dispositifs d'aide, de soutien et de financement ont été mis en place récemment.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

La revue confirme que l'appropriation et la durabilité des partenariats est Satisfaisante (3)

Le RAP note que la 1^{ère} appropriation à mettre en exergue est celle de la formation qui a fait l'objet d'un référentiel pédagogique en entrepreneuriat agricole et rural au niveau des institutions de formation du secteur agricole. La deuxième appropriation sous-jacente à la 1^{ère} est la tentative d'adaptation de cette formation au cursus pédagogique des techniciens agricoles dispensé au niveau des instituts de formation des Instituts de Technologie Moyens Agricoles Spécialisés (ITMAS) sous tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). La 3^{ème} appropriation est la mise en place d'une cellule d'incubation avec le concours des formateurs des ITMAS mais qui reste à consolider conformément aux TdR de l'Assistance technique. Du point de vue des partenariats et de leurs durabilités, il faut signaler qu'en janvier 2018 un réseau de porteurs de projet a été créé et a regroupé une quarantaine de membres dont 80% avait subi la formation. Présentement, seule une page Facebook créée par certains JEA/JER pour rester en contact entre eux et partager des informations pertinentes, est encore active. Ainsi, un véritable réseau comprenant les différentes parties prenantes pourrait assurer la durabilité de cette expérience et l'implémenter. Il en est de même s'agissant de la structure d'incubation qui est considérée comme le point nodale et multiplicateur de l'entrepreneuriat agricole et rurale

o. Durabilité environnementale et sociale:

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

NA.

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(Préparation/approbation, en partie s'assurer de la qualité à l'entrée (QAE): qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et réévaluer au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

La revue confirme que la performance de la Banque est Satisfaisante (3).

D'après le RAP, la performance de la Banque a été jugée globalement satisfaisante. Au niveau de la mise en œuvre quelques insuffisances ont été relevées dont notamment : i) un encadrement de proximité avec des profils adéquats insuffisant, ii) la supervision du projet a été trop espacée, et, iii) un appui à la post-installation très limité. Parallèlement, la Banque a montré une bonne adéquation et a introduit les ajustements nécessaires pour tenir compte des réalités institutionnelles du projet.

Le RAP n'a pas couvert le rôle de la Banque dans la préparation du projet. Il n'a pas précisé le nombre de missions de supervision.

b. Performance de l’Emprunteur:

Fournir les observations sur l’objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance de l’emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définies dans la note d’orientation du RAP.

La revue confirme que la performance de l’Emprunteur est Insatisfaisante (2).

La performance de l’emprunteur a été jugée insuffisante compte tenu des retards importants en matière d’exécution. L’équipe du projet ne possédait pas les capacités suffisantes à la bonne exécution de ce genre de projet et les renforcements de capacités qui ont été dispensés ont été très insuffisants. L’équipe de projet ne disposait pas de capacités suffisantes pour piloter des activités innovantes en termes de coaching, de mentoring, d’entrepreneuriat et de promotion de start-ups innovantes.

De surcroît, les membres de l’équipe étaient mobilisés dans d’autres fonctions de même qu’il y a eu également une rotation importante du personnel affecté partiellement à ce projet. Enfin, il faut signaler que malgré un doublement des délais d’exécution de ce projet, le taux de décaissement final du projet n’a été que de 80,98%.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l’objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l’achèvement) en se concentrant sur les éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinentes spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

N.A.

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l’évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité). Toute différence avec le RAP et les raisons qui l’expliquent devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d’autres documents) à l’évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu’à ce qu’un REPP soit réalisé.

La revue confirme que la performance globale du projet est satisfaisante (3).

Les notes de la revue pour les quatre volets clés du RAP sont : pertinence : 4 (Très Satisfaisant), efficacité : 3 (Satisfaisant), efficacité : 3 (Satisfaisant), durabilité : 3 (Satisfaisant)

La note globale du RAP est 2,50 soit 3 (satisfaisant)

Le projet a atteint son objectif de développement.

Le concept de cette assistance technique repose sur la consolidation de l’environnement institutionnel du programme de création de nouvelles exploitations agricoles et d’élevage (PCNEAE) et de l’accompagnement pré et post création d’entreprises des jeunes porteurs de projets dans la perspective d’optimiser la productivité des ressources humaines et de valoriser les opportunités institutionnelles offertes par la politique de renouveau agricole et rural (RAR) lancé en 2009. Concrètement le processus mis en œuvre soutient le parcours des jeunes porteurs de projet à partir de la sélection de candidats in situ, leur formation jusqu’à leur accompagnement post-installation.

Du point de vue des extrants, le projet a permis la formation de 85 JEA/JER (dont 25% de femmes) aux techniques modernes de création et de gestion d’entreprises agricoles et rurales. La formation aux dires des candidats formés a été de qualité car elle a été précédée par une étude d’identification des besoins des candidats. Elle a été également jugée pertinente aux regards des modules enseignés (montage de projet, création d’entreprise, étude de marché, plan d’affaires et gestion d’entreprise) d’une façon théorique pour disposer des outils de base de l’entrepreneuriat et

de la gestion d'une entité économique, mais également pratiques, sous la forme de montage de projet avec plan d'affaires, présenté devant un jury externe qui a procédé à leur évaluation et leur notation.

La formation a bénéficié également à 16 formateurs dont 6 femmes (37,5%) ainsi qu'à 16 encadreurs dont 5 femmes (31%).

Pour la dernière catégorie de personnels formés, trois modules de formation supplémentaires portant notamment sur la planification, le suivi et l'évaluation d'un programme d'entrepreneuriat et sur la communication en milieu rural, leurs ont été dispensés. Un module sur les énergies renouvelables a été rajouté sur proposition de l'agence d'exécution.

b. Conception, Mise en œuvre et utilisation du suivi & évaluation:

Évaluation de la conception, la mise en œuvre et l'utilisation prévues et réelles du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La revue est incapable d'évaluer la performance du système Suivi-Evaluation qui a été mis en place lors de la réalisation du projet.

Le RAP n'a pas couvert cette section. Egalement, la revue n'a disposé ni de rapports de suivi et d'audit ni des Aide-Mémoires de missions.

Pourtant, le système de suivi-évaluation axé sur les résultats, tel que défini dans le rapport d'évaluation du projet (REP), devrait être mis en place dans le cadre de cette opération. Ce système devrait servir de base pour apprécier la performance de l'opération et devrait adopter des indicateurs clés tout le long du processus partant de la sélection des candidats jusqu'à l'installation et l'accompagnement des jeunes. La Banque, à travers la coordination entre le département de l'Agriculture et agro-industrie (OSAN) et le Bureau de la Banque en Algérie (DZFO), devrait assurer des missions de supervision pour suivre l'avancement du projet, notamment des trois séquences de cette opération (conception, mise en œuvre et évaluation). Elle devrait assister dans les ateliers prévus (lancement, mi-parcours et restitution de résultats).

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

Le RAP a formulé 18 enseignements ce qui est excessif. La revue en a validé 8 dont 2 sont reformulés

<u>Originale</u>		<u>Validation</u>
	La pertinence du projet AT-JEA/JER tient à l'appui qu'il apporte à des mesures favorisant le développement des capacités et la création de l'emploi pour les jeunes et la valorisation des potentialités et des terres agricoles.	Write-Off

<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La proposition fait partie de l'évaluation de la Pertinence de l'objectif de développement du projet.	

<u>Originale</u>	Dans le cas du projet AT-JEA/JER, cet enseignement est illustré par la cohérence de cet appui technique avec les principaux plans et stratégies du secteur agricole et la synergie avec le programme de coopération de la BAD et du Gouvernement. Cet enseignement est aussi tiré par la mise en place d'une série de dispositifs d'accompagnement précisés ci-haut (cf.2).	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La proposition fait partie de l'évaluation de la Pertinence de l'objectif de développement du projet.	

<u>Originale</u>	La mise en synergie des acteurs institutionnels et privés dans le cadre de la promotion d'un écosystème entrepreneuriale doit faire l'objet préalablement à la sélection des candidats et au lancement de la formation d'une démarche participative (Botton up) en direction des acteurs locaux et des partenaires institutionnels (formateurs, encadreurs) afin qu'ils s'approprient véritablement le projet avant son lancement effectif.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		

<u>Originale</u>	La pertinence du projet JEA/JER tient à ce qu'il apporte une réponse adaptée aux revendications des jeunes diplômés et des femmes en matière de création d'emploi et de revenu et donc d'inclusion économique et sociale en milieu rural. Cependant, les JEA/JER ayant suivi avec succès la formation n'ont pas bénéficié automatiquement des dispositions réglementaires de la Circulaire ministérielle n°108, à savoir l'octroi d'une concession agricole à mettre en valeur. Ce dysfonctionnement est en grande partie responsable du faible taux d'installation de JEA/JER.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>	Pour permettre à tous les JEA/JER formés de bénéficier de l'octroi d'une concession agricole, une	

	étude d'impact social aurait dû être faite et des dispositions prises en conséquence.	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	La promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural rehausse et améliore l'image de marque et la reconnaissance sociale du "métier" d'agriculteurs et par la même assure un renouvellement générationnel.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La proposition fait partie des justificatifs de projet dans le REP.	
<u>Originale</u>	La DOFPP doit être enforcé en termes de capacités institutionnelles afin de promouvoir la culture entrepreneuriale.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>	Direction de l'Organisation Foncière et de la Protection de Patrimoine (DOFPP) doit être enforcé en termes de capacités institutionnelles afin de promouvoir la culture entrepreneuriale.	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	Nécessité de créer une Unité de gestion de projet ad hoc pour s'occuper exclusivement du projet.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	La signature d'une convention entre l'organe de gouvernance du projet et la direction en charge de la mise en œuvre de la décision ministérielle n° 108 qui encadre le PCNEAE pour rendre automatique l'octroi de concession agricole aux lauréats de la formation consacrée à l'entrepreneuriat agricole aurait eu un très grand impact en matière de création et d'installation de JEA/JER.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		

<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	Les dysfonctionnements constatés notamment au démarrage de la formation sont dû à un management de type descendant (Top down). Une approche ascendante (Bottom-up) aurait pu réduire significativement les retards connus par le projet.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	Fait partie de la nécessité de créer une Unité de gestion de projet ad hoc pour s'occuper exclusivement du projet.	
<u>Originale</u>	La planification budgétaire de l'agence d'exécution a bien intégré la contrepartie en nature et en numéraire mais la décision de financement a été omise car elle relevait de deux directions (DPIEE-DFRV) en charge respectivement du financement et de la formation. Aussi, la budgétisation doit inclure l'élaboration des documents de mobilisation de la ressource financière (décision de financement). Pour ce, une coordination étroite doit être mise en place entre l'équipe de projet et les parties prenantes (directions centrales concernées du MADR). Ce manque de coordination à retarder le lancement du projet 6 mois et la formation prévue initialement en octobre 2016 a été réalisée en avril 2017.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La proposition fait partie des conditions de financement imposées par la Banque	
<u>Originale</u>	Une formation plus solide de l'équipe de projet en passation de marchés, gestion financière et en ingénierie de la formation aurait pu réduire très significativement (de 18 mois environ) l'important retard enregistré sur 2 périodes : i) entre la signature de la lettre d'accord et la désignation des organes de gouvernance et de gestion du projet (5mois), ii) et durant la période qui sépare l'AMI et la signature du contrat avec le prestataire de service (14 mois). Une formation en gestion financière des projets BAD aurait sans doute permis un décaissement plus régulier et total de l'enveloppe financière du don, qui n'a été consommée qu'à 81% alors que parallèlement plusieurs activités n'ont pas été concrétisées malgré	<u>Validation</u> Write-Off

	une prorogation de délai égale à la durée du projet (24 mois).	
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	Fait partie de la nécessité de créer une Unité de gestion de projet ad hoc pour s'occuper exclusivement du projet.	

<u>Originale</u>	Les départs répétés des personnels en charge de la gestion du projet n'a pas permis à l'équipe de projet de capitaliser ses connaissances et son expérience. Ces ruptures ont été préjudiciables à la bonne conduite et gestion du projet.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	Ceci dépend des contraintes d'organisation du Département	

<u>Originale</u>	Le manque de coordination entre les différentes parties prenantes publiques et privés aurait influé positivement aussi bien sur le respect du calendrier d'exécution du projet qui a connu un dépassement très important, comme il aurait également engendré une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources financières qui ont connu un taux décaissement à la clôture du projet de seulement 81% alors que les délais contractuels de réalisation du projet ont été doublés.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		

<u>Originale</u>	Les politiques publiques peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement de l'entrepreneuriat si elles reposent sur un cadre législatif et réglementaire efficace et de la qualité. En effet, les dispositifs d'accès aux incitations et au financement ainsi que la législation (notamment le taux d'imposition) mise en place vont influencer positivement ou négativement sur la création d'entreprise individuelle. La stabilité du cadre législatif et réglementaire est un critère crucial à considérer en matière de durabilité en place.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		

<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La mise en place d'un système adéquat de financement favoriserait l'impact du projet.	
<u>Originale</u>	La mise en synergie des acteurs publics et privés dans le cadre d'un PPP basé sur une contractualisation claire des droits et devoirs des différentes parties est un support indispensable à des rapports gagnant-gagnant. L'écosystème à promouvoir doit non seulement intégrer (comme dans le projet) les institutions de formation mais également celles de la recherche-développement ainsi que les opérateurs économiques (JEA/JER). Aussi, cette triangulation reste à construire dans le cadre de l'après-projet avec la transformation de la cellule d'incubation existante en incubateur.tel que développé dans l'annexe technique du projet de l'AT JEA/JER.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	Pour être durable, les partenariats doivent être formalisés afin de leur assurer une continuité (après la clôture du projet pilote) et une répliquabilité à grande échelle.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		
<u>Originale</u>	L'intégration des dimensions environnementale et sociale sont les garants de l'acceptabilité sociale qui avec la viabilité économique constituent les trois dimensions de la durabilité d'un projet ou d'un programme.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	Une étude d'impact social aurait dû être faite et des dispositions prises en conséquence.	
<u>Originale</u>	La mobilisation des parties prenantes et l'appropriation dépend en grande partie de l'approche adoptée en matière de gouvernance et surtout de gestion du projet. S'il s'agit simplement de de consultation et de participation symbolique et dans cette veine la	<u>Validation</u> Write-Off

	<p>mobilisation est faible et l'appropriation inexistante. S'il s'agit par contre de participation effective et active de type ascendante (bottom-up) et ce, aussi bien durant la conception que l'exécution du projet, alors là l'appropriation sera effective par tous les acteurs uniformément, et non uniquement par les acteurs dominants.</p>	
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	Constats	

<u>Nouvelle leçon</u>	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

Le RAP a formulé 4 recommandations. La revue en a validé 3 dont 2 sont reformulées

<u>Originale</u>	<p>Deux activités parallèles doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais pour asseoir durablement une culture de l'entrepreneuriat agricole et rural. Il s'agit concrètement d'organiser des séances de formation continue pour les JEA/JER qui seraient sélectionnés scrupuleusement sur la base des critères arrêtés dans le cadre du 1er livrable de ladite formation, et qui serait partie intégrante du dispositif d'accès au foncier agricole dans le cadre du PCNEAE. La 2ème activité est l'introduction de la formation dans le cursus de formation des techniciens agricoles au niveau des ITMAS.</p> <p>En conclusion, ces deux programmes de renforcement de capacités des acteurs associés au PCNEAE va permettre : i) de lutter contre le chômage des jeunes diplômé(e)s et permettre leur inclusion économique au sein de chaîne de valeur agricole et agroalimentaire ou de services liés à l'exploitation agricole, ii) contribuer à la promotion des services de proximité pour une plus grande productivité agricole, iii) de substituer les terres qui seront à moyen et long terme abandonnées notamment au niveau des hauts plateaux</p>	<p><u>Validation</u></p> <p>Sign-Off</p>
-------------------------	--	--

	de l'ouest du pays sous l'effet du changement climatique par l'octroi de concession dans le sud, iv) rehausser et améliorer l'image de marque et la reconnaissance sociale du "métier" d'agriculteurs, iv) assurer un renouvellement générationnel d'une population agricole de plus en plus vieillissante et souvent sans couverture sociale.	
<u>Reformulation (Si applicable)</u>	Afin de garantir la perennité de l'opération et d'intéresser d'autres JEA/JER, il est recommandé: (i) d'assurer une formation continue aux JEA/JER; et (ii) d'introduire la formation dans le cursus de formation des techniciens agricoles au niveau des ITMAS.	
<u>Destinataire(s)</u>	Beneficiaire	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		

<u>Originale</u>	Les critères d'accès au PCNEAE devront être amendés et revus pour ce qui concerne l'octroi de petites et moyennes concessions agricoles à mettre en valeur afin d'exiger une formation en entrepreneuriat agricole et rural, telle que dispensée dans le cadre de cette AT, sanctionnée par un certificat délivré par les ITMAS qui seront chargés de ladite formation.	<u>Validation</u> Sign-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Destinataire(s)</u>	Beneficiaire	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		

<u>Originale</u>	Il s'agit de la transformation de la cellule d'incubation en véritable incubateur qui sera susceptible de suivre les JEA/JER en matière d'appui, conseil et accompagnement pour ce qui concerne les services d'hébergement (co-working, la formation, le conseil et le financement et ce, conformément à la réglementation en vigueur (Décret exécutif n°20-254 du 15/09/2020 relatif aux conditions nécessaires à l'attribution du label Start up, projets innovants et incubateurs) afin qu'il puisse bénéficier une fois opérationnel des incitations prévues par la réglementation en vigueur visée plus haut.	<u>Validation</u> Sign-Off
-------------------------	--	---

<u>Reformulation (Si applicable)</u>	Pour assurer un meilleur suivi des JEA/JER, il est recommandé de transformer la cellule d'incubation en véritable incubateur qui sera susceptible de suivre les JEA/JER en matière d'appui, conseil et accompagnement pour ce qui concerne les services d'hébergement (coworking, la formation, le conseil et le financement)	
<u>Destinataire(s)</u>	Banque et Beneficiaire	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>		

<u>Originale</u>	La formation JEA/JER devra renforcer fortement la dimension économique, environnementale et sociale afin que les projets qui seront incubés intègrent une analyse multicritères basés sur le triptyque : « économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable ». Cette exigence est d'autant plus opportune que l'agriculture en milieu aride exige une utilisation rationnelle de ressources naturelles fragiles, rares et souvent partiellement ou non renouvelables (eau, sol et énergie). Les projets dans ces zones requièrent également une TRI relativement élevé pour amortir les investissements importants à consentir et espérer avoir un retour sur investissement sur le MLT. Il en est de même s'agissant de l'acceptabilité sociale qui doit être requise notamment à cause des conflits d'usage qui peuvent dans certaines zones exister sur la ressource en eau entre une agriculture oasienne et péri oasienne de subsistance qui gère parcimonieusement les ressources naturelles et la grande mise en valeur qui gaspillent les ressources naturelles, dans un contexte régional et national de stress hydrique élevé et de changement climatique avéré.	<u>Validation</u> Write-Off
<u>Reformulation (Si applicable)</u>		
<u>Destinataire(s)</u>	Banque et Beneficiaire	
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	La proposition est normalement considérée lors de préparation des strategies et plans de développement	

<u>Nouvelle recommandation</u>	
<u>Destinataire(s)</u>	Choisir destinataire(s)
<u>Commentaire de l'Évaluateur</u>	

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

Le RAP a-t-il été préparé selon le format projet PRI ?

En tout cas, La qualité du RAP est globalement satisfaisante (3).

Il a été préparé 12 mois après la clôture du projet.

Le RAP a bien décrit le degré de réalisation du projet avec les arguments documentés concernant les pertinences du projet, ses produits et ses effets.

Ni le rôle de la Banque dans la préparation du projet, ni sa viabilité financière, ni le système Suivi & Evaluation qui a été mis en place durant la réalisation, n'ont été couverts convenablement.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen du RAP devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie.

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE	4	4	
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	
Pertinence de la conception du projet	4	4	
EFFICACITE			
Objectif de développement (OD)	3	3	
EFFICIENCE			
Respect du calendrier	2	2	
Efficacité de l'utilisation des ressources	2	4	Le rapport entre la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet et le taux d'engagement est de 1,05.
Analyse coût -bénéfice	N.A.	N.A.	

État d'avancement de l'exécution (IP)	2	2	
DURABILITÉ			
Viabilité financière	3	2	Le RAP n'a pas couvert convenablement cette section. Il n'a fourni aucune information quant aux capacités financières et organisationnelle quant à la poursuite du projet
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	
Appropriation et durabilité des partenariats	3	3	
Durabilité environnementale et sociale	N.A.	N.A.	
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET	3	3	
Performance de l'Emprunteur:	2	2	
Performance de la Banque:	3	3	
Performance des autres parties prenantes	N.A.	N.A.	
Qualité du RAP:		3	SATISFAISANTE

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAYS/SECTEUR OU ÉVALUATIONS THEMATIQUES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une évaluation thématique ou spéciale (pays)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues sectorielles/pays
- b) Évaluation groupée (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation sectorielle (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par OPEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même secteur ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Chef de Division

Approbation du Directeur

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'EVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant
3	Satisfaisant
2	Insatisfaisant
1	Très insatisfaisant
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4	4	Le projet s'inscrit dans le cadre de la Note de Dialogue (2011-2012). Selon le RAP, le projet faisait suite à la mission d'identification de la Banque dans la perspective d'accompagner le Gouvernement Algérien dans sa nouvelle stratégie sectorielle pour la période 2009-2015, dite le Renouveau Agricole et Rural (RAR).
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	4	4	La conception de l'appui technique a suivi une approche holistique cherchant à stimuler les synergies entre les divers acteurs associés et les complémentarités à l'échelle de « l'Ecosystème entrepreneurial », de promouvoir l'inclusion et de répondre à un besoin exprimé par la population "jeunes diplômés en chômage".
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE		4	4	
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet1 : Une meilleure insertion des jeunes assurée et les capacités des acteurs renforcées	3	3	Création de petites entreprises et exploitations pour les JEA/JER : Au moment de la préparation du RAP (Novembre 2020), seules 20 petites entreprises et exploitations pour les JEA/JER étaient fonctionnelles contre 100 prévus ; soit 20% de la cible. Au fait, Il n'a pas été mis en place de dispositif de suivi des JEA/JER formés. 85 JEA et JER formés et mis à niveau contre 100 prévus soit 85% de la cible. Taux de chômage des jeunes diplômés : Le taux enregistré en 2019 était 18% pour une cible 15% en 2020, soit un résultat de 55% de la cible. Le RAP

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
				considère que les effets de l'auto-entreprenariat des jeunes et des moins de 40 ans avait contribué à la diminution du taux de chômage des jeunes qui était de 21,6% en 2012. Structure d'incubation pour les JEA/JER fonctionnelle : Une cellule d'incubation existe et devait faire l'objet d'une consolidation à l'avenir dans le cadre de la valorisation des acquis du projet.
Niveau de réalisation des produits				
	Produit1 : Programme de formation élaboré et JEA/JER sélectionnés	3	3	Produit réalisé à 100%
	Produit2 : Formateurs formés et JEA/JER installés			32 formateurs (contre 30 prévus) ont été formés dont la moitié est qualifiée localement d'encadreurs car ils interviennent dans des structures d'accompagnement et alors que l'autre moitié intervient au sein des institutions de formation sous l'égide du ministère en charge de l'agriculture. 20 JEA/JER (contre 100 prévus) ont créés leurs entreprises agricoles ou rurales y compris dans d'autres secteurs en rapport avec l'activité agricole (Industrie de l'ére transformation, environnement,).
	Produit3 : Etude d'évaluation de la répliquabilité et l'extension du modèle de promotion de JEA/JER disponible en juin 2015			L'étude a été réalisée par le bureau AFC et réceptionnée en janvier 2019.
Notation l'Objectif de Développement (OD)				
	Objectif de Développement	3	3	La revue a confirmé que l'efficacité du projet dans la réalisation des effets ainsi que celle dans la production des extrants sont satisfaisantes (3). Ceci affirme bien que les résultats de développement du projet sont satisfaisants. Le même résultat découle aussi des notations établies pour les effets et les produits selon la méthodologie de la Note d'Orientation du Personnel en Matière de Préparation des Rapports d'Achèvement de Projet et de Notation (Août 2012) pour évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT	3	3	
Degré de couverture des bénéficiaires				
	Bénéficiaire1	N.A.	N.A.	32 formateurs et encadreurs dont 34% de femmes ont été formés. Pour les Encadreurs ce sont des techniciens

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Bénéficiaire ²	N.A.	N.A.	85 JEA/JER dont 20% de femmes qui ont été sélectionnés.
Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)				
	Développement institutionnel	N.A.	N.A.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non-respect des critères de sélection pour la formation des JEA/JER par manque de communication insuffisante entre les services centraux du MADRP et les services régionaux. ✓ Les critères de sélection des JEA/JER ont été revus et réadaptés aux conditions du terrain. Elargissement des critères de sélection pour disposer de plus de candidats à la formation. ✓ La validation de la formation n'a pas engendré automatiquement l'octroi d'une concession agricole. ✓ Les formateurs ont été scindés en 2 sous-groupes : formateurs pour les institutions de formation et encadreurs pour les autres institutions sous tutelle activant dans l'accompagnement ou les études.
	Genre			
	Environnement & Changements climatiques	N.A.	N.A.	Introduction à la demande de l'agence d'exécution de nouveaux modules de formation (énergie solaire notamment).
	Réduction de la pauvreté			
	Développement du secteur privé			
	Intégration régionale			
	Autres (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		3	3	
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	2	2	<p>Le don PR a été approuvé le 11/12/2012 et a été entré en vigueur le 18/05/2014. Les conditions de décaissement n'ont pu être satisfaites que le 06/06/2014 et le décaissement effectif a eu lieu en février 2016 soit 38 mois après l'approbation du financement.</p> <p>Le rapport entre délai d'exécution prévisionnel et délai réel d'exécution est 0,56.</p>
	Efficiences de l'utilisation des ressources	2	4	<p>Les ressources allouées au programme étaient décaissées à hauteur de près de 81%.</p> <p>Le taux de réalisation des produits financés est estimé à 85%.</p>

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
				Le rapport entre la valeur médiane du taux de réalisation physique des produits du projet et le taux d'engagement est de 1,05.
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	N.A.	N.A.	
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	2	2	Le rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER) n'a pas été joint au RAP qui précise que le projet s'est limité à la formation des formateurs et des jeunes avec des contraintes initiales pour une meilleure sélectivité des jeunes pour promouvoir un esprit de partenariat. L'évaluation des résultats et de la répliquabilité du modèle a été réalisée. La question foncière était délicate car d'un côté elle a créé un engouement et de l'autre côté les mécanismes, l'accompagnement, les procédures et la capacité de réponse n'étaient pas au rendez-vous pour assurer des résultats concluants et ouvrir des perspectives de partenariat aux jeunes et aux femmes ayant exprimé leurs intérêts à la démarche et ayant sollicité le projet.
	Autres critères (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE		2	3	Calcul de moyenne
DURABILITÉ	Viabilité financière	3	2	Le RAP n'a pas couvert convenablement cette section. Il n'a fourni aucune information quant aux capacités financières et organisationnelle quant à la poursuite du projet
	Durabilité institutionnelle et des capacités de renforcement	3	3	Le projet a conduit à la mise en place de l'encadrement juridique, réglementaire, financier ainsi que de l'accompagnement et de la formation, et enfin, de la mise en place d'un écosystème favorable à la création de TPE, de start-up et autres incubateurs.
	Approbation et des partenariats	3	3	La 1ère appropriation à mettre en exergue est celle de la formation qui a fait l'objet d'un référentiel pédagogique en entrepreneuriat agricole et rural au niveau des institutions de formation du secteur agricole. La deuxième appropriation sous-jacente à la 1ère est la tentative d'adaptation de cette formation au cursus pédagogique des techniciens agricoles dispensé au niveau des Instituts de Technologie Moyens Agricoles Spécialisés (ITMAS) sous tutelle de MADR. La 3ème appropriation est la mise en place d'une cellule d'incubation avec le concours des formateurs des ITMAS mais qui reste à consolider conformément aux Termes de Référence (TdR) de l'Assistance technique.
	Durabilité environnementale et sociale	N.A.	N.A.	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
<p>* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).</p> <p>L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases du cycle du projet	3	3	<p>Au niveau de la mise en œuvre quelques insuffisances ont été relevées dont notamment : i) un encadrement de proximité avec des profils adéquats insuffisant, ii) la supervision du projet a été trop espacée, et, iii) un appui à la post-installation très limité. Parallèlement, la Banque a montré une bonne adéquation et a introduit les ajustements nécessaires pour tenir compte des réalités institutionnelles du projet.</p> <p>Le RAP n'a pas couvert le rôle de la Banque dans la préparation du projet. Il n'a pas précisé le nombre de missions de supervision.</p>
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution	3	3	
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation	3	3	
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde	3	3	
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation	3	3	
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)	3	3	
	Promptitude des réponses aux requêtes	3	3	
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		3	3	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution	2	2	<p>Retards importants en matière d'exécution. L'équipe du projet ne possédait pas les capacités suffisantes à la bonne exécution de ce genre de projet et les renforcements de capacités qui ont été dispensés ont été très insuffisants. L'équipe de projet ne disposait pas de capacités suffisantes pour piloter des activités innovantes en termes de coaching, de mentoring, d'entrepreneuriat et de promotion de start-ups innovantes.</p>
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes	1	1	
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie			
	Réactivité aux recommandations de supervision	2	2	
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet			
	Respect du calendrier de préparation des requêtes	2	2	
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		2	2	
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers			
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration			

	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)			
	Qualité du travail des prestataires			
	Réactivité aux demandes des clients			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		N.A.	N.A.	
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4 (ii) Satisfaisant (S) : 3 (iii) Insatisfaisant (I) : 2 (iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation OPEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste		Le RAP n'a pas couvert cette section. Egalement, la revue n'a disposé ni de rapports de suivi et d'audit ni des Aide-Mémoires de missions. Pourtant, le système de suivi-évaluation axé sur les résultats, tel que défini dans le rapport d'évaluation du projet (REP), devrait être mis en place dans le cadre de cette opération. Ce système devrait servir de base pour apprécier la performance de l'opération et devrait adopter des indicateurs clés tout le long du processus partant de la sélection des candidats jusqu'à l'installation et l'accompagnement des jeunes.
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés		
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre		
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception		
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E			
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée		
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E			
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision		
NOTE DE L'UTILISATION			
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		UTS	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	2	Le RAP a bien décrit le degré de réalisation des produits et des effets. Le RAP n'a pas couvert le rôle de la Banque dans la préparation du projet et le système Suivi & Evaluation.
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	2	Le RAP a été objectif pour les notes d'évaluation.
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	La revue a noté une cohérence interne des notations d'évaluation du RAP.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	3	Le RAP a mentionné 7 éléments imprévus. La revue confirme 5
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	2	Le RAP n'a pas analysé l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la durabilité financière
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	N.A.	N.A.
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	3	Le rapport EER n'a pas été joint au RAP. Le projet a atteint son objectif de développement.
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	3	Le RAP a formulé 18 enseignements et 4 recommandations. La revue en a validé certains
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	
Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	SATISFAISANTE
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	1	Le RAP a été préparé 12 mois après la clôture du projet
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	4	Le Département a participé à la préparation du RAP. La mission a eu lieu par vidéoconférence
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	SATISFAISANTE
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

Sigles et abréviations

BNEDER	Bureau National des Etudes de Développement Rural
DOFPP	Direction de l'Organisation Foncière et de la Protection de Patrimoine
EER	Rapport sur l'Etat d'Exécution et sur les Résultats
ITMAS	Institut de Technologie Moyen Agricole Spécialisé
JEA	Jeune Entrepreneur Agricole
JER	Jeune Entrepreneur Rural
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
PCNEAE	Programme de Création de Nouvelles Exploitations Agricoles et d'Elevage
PRCHAT	Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs
RAR	Renouveau Agricole et Rural

Liste des documents de référence

- ✓ Projet d'Appui à la Création des Exploitations Agricoles et à la Promotion des Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Ruraux (AT-JEA/JER), Algérie RAP, BAD – Décembre 2020
- ✓ Projet d'Appui à la Création des Exploitations Agricoles et à la Promotion des Jeunes Entrepreneurs Agricoles et Ruraux (AT-JEA/JER), Algérie REP, BAD – Novembre 2012
- ✓ Lettre d'accord
- ✓ Revue du rapport d'audit de l'exercice 2016, Décembre 2017
- ✓ Algérie, Note de Dialogue 2011-2012, Mai 2011